

## **COMMUNE DE SERVAS**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2024-15**

**L'an deux mil vingt-quatre**

**Le sept mars**

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

**Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER**

**Excusée : Mme FREBAULT**

**Secrétaire de séance : Mme PIERRÉ**

Date de Convocation : 29 février 2024

#### **OBJET : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA PERIODE 2024-2027**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n° DEL2021-26 du 06 mai 2021 fixant, comme suit, les horaires de l'école de Servas (maternelle et élémentaire) sur quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi, à partir de la rentrée scolaire 2021 :

- Matin : 8h45 – 11h45 (accueil des enfants à partir de 8h35),
- Pause méridienne : 11h45 – 13h30,
- Après-midi : 13h30 – 16h30 (accueil des enfants à partir de 13h20).

Il indique que par courrier du 24 janvier 2024, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ain a signifié qu'à la rentrée scolaire 2024, l'organisation de la semaine scolaire de la commune doit être renouvelée et qu'il convient, dès lors, de procéder à un nouvel examen de celle-ci.

Considérant la décision du Conseil d'Ecole du 5 mars 2024 décidant le maintien de la semaine de quatre jours, il est également proposé à l'Assemblée la reconduction, à la rentrée scolaire 2024, de l'organisation du temps scolaire de l'école (maternelle et élémentaire) de Servas sur quatre jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire, à partir de la rentrée scolaire 2024, pour la période 2024-2027, l'organisation du temps scolaire de l'école de Servas (maternelle et élémentaire) sur quatre jours ;

- **RECONDUIT** les horaires scolaires pour la période 2024-2027 comme suit :
  - o Matin : 8h45 – 11h45 (accueil des enfants à partir de 8h35),
  - o Pause méridienne : 11h45 – 13h30,
  - o Après-midi : 13h30 – 16h30 (accueil des enfants à partir de 13h20).
  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à soumettre cette proposition à l'approbation de l'Inspection Académique.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Serge GUERIN

